

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DU 156 Dénomination allée Neus Català (11e, 20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "allée Neus Català" au terre-plein du boulevard de Charonne entre l'allée Maria Doriath et l'allée Maya Surduts (11e, 20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 25 juin 2019,

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 25 juin 2019,

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "allée Neus Català" est attribuée au terre-plein du boulevard de Charonne situé entre l'allée Maria Doriath et l'allée Maya Surduts (11e, 20e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO